

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESROMEUX (excusé).

M. Michel PAGEAU a été désigné secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Acquisition de la parcelle (n° AB 34) au lieu-dit « La Cottinière », copropriété des riverains « Copropriétaires de BND - ZD 72 MOUZEIL »

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, informe les membres du Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un bout de chemin privé, situé dans le prolongement de l'impasse des Jardins au lieu-dit « La Cottinière », cadastré n° AB 34 (ZE 12 avant le remaniement cadastral de 2025) et copropriété de quatre riverains : M. Eric ARLOT - 7 impasse des Jardins (parcelle n° AB 33, anciennement ZE 74) / Mme Jocya TRUIN - 5 impasse des Jardins (parcelle n° AB 35, anciennement ZE 73) et les Consorts BOURSIER - propriétaires de la parcelle n° ZE 71.

Ce projet d'acquisition s'inscrit dans le besoin pour la commune d'être propriétaire de l'ensemble de l'impasse des Jardins, afin de pouvoir organiser un enlèvement des ordures ménagères en « porte-à-porte » avec la COMPA et ainsi régler les désagréments vécus par le riverain immédiat du point de collecte groupée actuel, dès lors que des sacs jaunes ne sont pas relevés, pour cause de mauvais tri des déchets par des voisins.

Monsieur le Maire précise propose donc de faire l'acquisition au prix de 1 € symbolique de ce terrain sis, cadastré section AB n° 34, d'une contenance de 678 m².

Vu les trois retours d'avis positifs des riverains composant le groupe de copropriétaires du chemin précité,

Vu le retour d'avis des Domaines du 03/02/2026 (sollicité le 02/02/2026) indiquant que celui-ci n'était pas requis du fait qu'il s'agisse d'une acquisition inférieure à 180 000 €,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastré section AB n° 34 au lieu-dit « La Cottinière » ;
- **VALIDE** le prix fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à 1 € symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir sur toutes les pièces du dossier.



Publié le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
Michel PAGEAU



Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

